

Affiché

Le 11 JUIN 2015

AR PREFECTURE

046-200023737-20150602-26_02

Reçu le 05/06/2015

GRAND
CAHORS

Séance du 2 juin 2015 à 19 heures

Commune de LE MONTAT – Salle des fêtes

Aujourd'hui, deux juin deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Le Montat –Salle des fêtes

Etaient présents :

52 titulaires dont 7 possédant une procuration

4 suppléants dont 0 possédant une procuration

▪ TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL

BOISSIERES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS

CRAYSSAC
DOUELLE

ESPERE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT

LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

ST DENIS CATUS
ST MEDARD
TRESPoux-RASSIELS
VERS

M. LABRO Didier (tit) procuration de Mme TEULIERES Marcelle (tit),

M. PARNAUDEAU Willy (tit),

M. SEGOND Dominique (tit),

M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de M. COLIN Henri (tit), M. SIMON Michel, M. MUNTE Serge (tit) procuration de M. SINDOU Géraud (tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit), Mme LENEVEU Hélène (tit), M. SAN JUAN Alain (tit), Mme BOYER Noëlle (tit), M. HUREAUX Roland (tit), Mme RIVIERE Brigitte (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit), M. TESTA Francesco (tit), M. DELPECH Bernard (tit), Mme BONNET Catherine (tit) procuration de M. COUPY Daniel (tit), Mme EYMES Isabelle (tit), Mme BOUIX Catherine (tit),

M. TILLOU José (tit),

M. DUJOL Jean-Paul (tit)

M. TAILLARDAS Claude (tit), M. VAZ Victor (tit),

M. PEYRUS Guy (tit), M. GARD Michel (sup),

Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre (sup),

M. JOUCLAS Guy (tit), M. FOURNIER Christian (tit),

M. TREIL Jean (tit), Mme LANES Bénédicte (tit) procuration de M. DIZENGREMEL Ludovic (tit),

M. PETIT Jean (tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),

M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),

M. MOLINIE Romuald (tit),

M. CANCEIL Philippe (tit), Mme SOLIVERES Hélène (sup),

M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),

Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit)

M. NOUAILLES Serge (tit),

M. MOUGEOT Jean-Paul (tit) procuration de Mme LAGARDE Geneviève (tit), Mme VANBESIEN Joëlle (tit),

Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),

Mme SALANIE Jacqueline (sup),

M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),

M. GALTHIE Jean-Noël (tit),

Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),

M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),

M. FIGEAC Philippe (tit),

M. FERNANDEZ Pierre (ti),

M. LAVAUUR Pascal (tit) procuration de M. DIOT Fabrice (tit),

M. HEE Gérard (tit),

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

AR PREFECTURE

046-200023737-20150602-26_02_06_15-DE
Reçu le 05/06/2015

Service : Déplacements - Transports

Objet : Extension des Lignes Intercommunales Express de transport à l'ensemble du périmètre des transports urbains

A été adopté à l'UNANIMITE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 2 juin 2014
Rapporteur : Romuald MOLINIE

Rédacteur : Lola LE MOIGN
Service : Déplacements-Transports

Objet : Extension des Lignes Intercommunales Express de transport à l'ensemble du périmètre des transports urbains

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le périmètre des transports urbains correspond au territoire de l'agglomération du Grand Cahors. A la demande des communes nouvellement contributrices et considérant le besoin pour le nord de l'agglomération, une première Ligne Intercommunale Express (LIE) entre Cahors, Mercuès et Espère a été testée pendant une durée de 10 mois.

Dans une logique de complémentarité des réseaux existants, organisés respectivement par le Conseil régional Midi-Pyrénées (réseau routier régional), le Conseil départemental du Lot (lignes régulières et scolaires) et la Communauté d'agglomération du Grand Cahors (réseau urbain), la première Ligne Intercommunale Express s'est appuyée sur l'offre présente sur le territoire. Des services complémentaires pris en charge par le Grand Cahors, ont été ajoutés en périodes de vacances scolaires et aux créneaux manquants.

Ainsi, les grands cadurciens ont pu accéder à ces services aux tarifs du réseau de transport urbain Evidence. A l'issue des résultats obtenus, il convient seulement d'étendre le principe de complémentarité des réseaux existants à l'ensemble du périmètre des transports urbains, sans ajout de services complémentaires en périodes de vacances scolaires et aux créneaux manquants. Des conventions définiront les modalités de ce partenariat entre les différentes collectivités.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir, entre le Conseil régional Midi-Pyrénées et le Grand Cahors, et, entre le Conseil départemental du Lot et le Grand Cahors, et ses éventuels avenants et actes afférents ;
- b- D'autoriser le Président à signer tout acte afférent à ces conventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.


Le Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

